L'aménagement régional vu du Land de Bade-Wurtemberg et plus particulièrement dans la région sud du Haut-Rhin

Autor(en): **Filbinger, M.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **45 (1965)**

Heft 3: **Problème des villes frontières**

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-886625

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'aménagement régional vu du Land de Bade-Wurtemberg et plus particulièrement dans la région sud du Haut-Rhin

Conférence de M. Filbinger, Ministre de l'Intérieur du Land de Bade-Wurtemberg, tenue le 23 septembre 1965 à la réunion du groupe de travail « Regio Basiliensis » lors de l'excursion à Fribourg en Brisgau.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous parler de l'aménagement régional en Bade-Wurtemberg et plus particulièrement dans la région sud du Haut-Rhin. Je ne voudrais ni me faire le commentateur de notre Loi sur l'aménagement du territoire qui régit la planification régionale, ni faire de la publicité pour l'aménagement du territoire et le développement régional et surrégional. Vous connaissez la question, et point n'est besoin de vous convaincre. Ma tâche n'est pas non plus, tout au moins je le pense, de vous conduire par des chemins sinueux à travers les détails compliqués relatifs à l'aménagement de la région sud du Haut-Rhin.

Je me propose plutôt d'essayer de vous démontrer l'importance de l'aménagement régional en partant des problèmes complexes que rencontre la politique dans le cadre de l'aménagement surrégional. Et dès le début une définition s'impose : Le développement régional tel qu'il est conçu par la Loi du Land de Bade-Wurtemberg sur l'aménagement du territoire et le développement régional, tel que le définit la Commission du Marché commun à Bruxelles ne sont pas du tout la même chose. Pour la Commission du Marché commun il s'agit avant tout d'un aménagement économique du territoire et de plans de développement couvrant des parties plus vastes du territoire appelées « régions ». Le Land de Bade-Wurtemberg dans son ensemble est une « région » dans le sens de la terminologie du Marché commun. Par contre, la Loi sur l'aménagement du Land de Bade-Wurtemberg entend par développement régional la planification d'ensemble — interrégionale et intersectorielle — mise en pratique par les groupements régionaux pour l'aménagement du

territoire. Ces groupements se composent de collectivités publiques autonomes — districts et communes — et d'autres organismes de planification, et leur champ d'action se limite aux parties respectives du Land. Notre Loi sur l'aménagement du Land de Bade-Wurtemberg ne se prononce pas sur la forme juridique à donner à ces groupements régionaux et, par conséquent, leurs adhérents ont la liberté de choisir la forme qui, selon eux, est la plus appropriée. De toute façon ces groupements régionaux pour l'aménagement du territoire ne sont pas considérés comme des corporations de droit public et n'exercent aucun pouvoir souverain.

En Bade-Wurtemberg l'aménagement local incombe en majeure partie aux districts et communes, tandis que dans d'autres domaines — par exemple en ce qui concerne l'éducation primaire, secondaire et supérieure ainsi que les transports — la planification ressortit au Land. Mais c'est surtout l'aménagement central qui relève de la compétence du Land, c'est-à-dire la planification d'ensemble — surrégionale et intersectorielle — et son orientation. Dans le cadre de l'aménagement central du territoire, le Land peut procéder à l'établissement de plans de développement et les rendre obligatoires pour les communes, districts et autres corporations autonomes. Le développement régional se trouve chez nous à mi-chemin entre l'aménagement local des collectivités publiques autonomes et l'aménagement surrégional de l'État.

Quelles sont maintenant les fonctions, les tâches des groupements régionaux pour l'aménagement du territoire? Avant d'entrer dans les détails de cette question, je voudrais souligner quelques points fondamentaux sans lesquels l'importance de l'aménagement régional ne saurait être comprise.

1. Le premier aspect concerne le fait que la possibilité d'influer sur le développement des zones par des programmes imposés d'en haut est limitée. Parfois je ne peux m'empêcher de penser que les idées superstitieuses du moyen-âge qui prêtaient aux formules de sorcellerie un effet magique risquent de renaître de nos jours sous forme d'une croyance enthousiaste aux miracles de la planification. Il est un fait que les progrès de la technique qui avance à pas de géants, et le bien-être croissant des populations ont pour conséquence un processus de transformation sociale qui est le plus radical et le plus fondamental que les pays industrialisés aient jamais subi dans leur histoire. Le monde de demain point à l'horizon. Jamais il n'a été plus nécessaire qu'aujourd'hui de formuler une politique d'avenir, c'est-à-dire une politique basée sur des perspectives futures. Et nous ne pourrons certainement pas être à la hauteur de la tâche qui nous attend si nous tombons victimes de la « maladie de planification ». Par les indices nombreux que nous possédons, nous savons relativement bien ce que seront les grandes lignes du monde de demain, mais c'est du détail que vient le mal. Il est incontestable que nous devons viser des objectifs ambitieux et à long-terme, mais nous ne pourrons guère les réaliser si nous ne gardons pas la souplesse dans les détails. Un capitaine en route avec son bateau de Bordeaux vers New York n'arrivera sûrement pas à bon port si, à la sortie de Bordeaux, il se contente de régler la commande pour laisser ensuite les machines faire le reste. Pour joindre New York, il devra surveiller sans cesse le cap et, le cas échéant, le rectifier. D'un côté, nous devrons alors essayer de tracer les options fondamentales de façon aussi précise que possible, tandis que de l'autre nous devons garder la liberté en ce qui concerne l'adaptation des détails. Il s'ensuit que nous devons abjurer la foi erronée qui nous fait croire à l'illusion de pouvoir élaborer aujourd'hui des programmes à long-terme d'une précision telle que nous n'aurons qu'à les exécuter à la lettre par la suite, et que nous pourrions cesser la lutte de tous les jours que nous menons pour trouver une solution aux problèmes nouveaux qui surgissent à chaque instant.

2. Le deuxième aspect est que ce n'est pas forcément l'instance suprême qui détient la clé du problème. Si, en tant que chef du plus grand ministère du Land de Bade-Wurtemberg, je me permets de vous dire cela, vous pouvez vraiment me croire. Certes, on rencontre parfois l'idée qu'une forte centralisation des tâches administratives apporterait la meilleure solution aux problèmes extrêmement complexes, variés et importants qui se posent de nos jours et qu'il nous est donné de résoudre. Je ne suis pas de cet avis. Bien que les problèmes se ressemblent moins que jamais dans les différents secteurs administratifs, les relations intercommunales deviennent de plus en plus fréquentes et toujours plus étroites. L'interdépendance devient plus grande. Cependant, de là à prétendre à la modification de notre structure administrative, il y a plus qu'un pas à franchir, car ces prétentions reposent, somme toute, sur des arguments purement théoriques. Sans parler du fait que la gestion autonome est riche de tradition en Allemagne du sud et que nous considérons cette autonomie dans sa forme actuelle comme un élément important de la vie démocratique, je crois que — pour des raisons d'opportunité et compte tenu des changements rapides qui interviennent dans notre milieu économique et social aux structures compliquées — la gestion autonome est une nécessité en raison de la liberté qui en découle pour l'aménagement local.

Pour soutenir cette thèse, je vais me servir d'un exemple qui peut vous paraître quelque peu déplacé dans cet ordre d'idées, à savoir l'organisation militaire. Plus les problèmes de commandement ont été rendus complexes par la technique et les unités de troupe plus grandes, plus il s'est avéré nécessaire, dans toutes les armées du monde, de conférer des pouvoirs de décision aux cadres inférieurs, c'est-à-dire de laisser une plus grande liberté d'action aux unités subordonnées. Un chef d'armée ne peut matériellement pas commander tous ses bataillons à la fois. Il aurait peut-être évité certaines erreurs commises par quelques-uns de ses chefs de bataillon, cependant, dans l'ensemble le bilan est toujours plus positif quand les chefs de bataillon disposent d'une certaine marge d'action que quand le commandement suprême veut réglementer lui-même toute éventualité. Par ailleurs, l'économie a fait la même expérience dans l'organisation de ses entreprises. Il se peut donc que les collectivités publiques autonomes établissent, par-ci, par-là, des plans allant quelque peu à l'encontre de la politique du développement surrégional, mais tout compte fait il vaut mieux laisser une certaine liberté et des possibilités d'action à l'initiative communale

que de vouloir tout diriger d'en haut. L'histoire du Land de Bade-Wurtemberg nous fournit une preuve éclatante de l'importance de l'initiative locale dont nous sommes toujours conscients, et tout particulièrement aujourd'hui. D'après les critères modernes de l'aménagement du territoire, nous disposons d'une structure territoriale très avantageuse. Partout en Bade-Wurtemberg on trouve des villes et communes florissantes et en plein développement, devenues de nos jours des localités centrales. Cette évolution remonte au XVIIIe siècle durant lequel Bade-Wurtemberg était, sur le plan politique, la partie la plus fragmentée du vieux Reich allemand. Néanmoins, dans toutes ses villes et tous ses domaines seigneuriaux — religieux et séculiers — l'initiative locale a pu jouer au profit de la collectivité.

3. Le troisième aspect est le suivant : La mise en œuvre du plan est aussi important que sa préparation. Un plan qui reste lettre morte ne vaut rien. C'est un truisme que l'on devrait dans le fond passer sous silence, et si je le mentionne quand même, c'est que l'on a parfois tendance à l'oublier un peu. Dans le cas de l'aménagement du territoire il ne s'agit nullement d'une science abstraite susceptible de se passer du contact direct avec la réalité, mais plutôt d'une science au service de la pratique administrative. Pour cette raison il ne suffit pas de donner dans les plans pour l'aménagement du territoire une description des modèles-types de la structure des zones, selon le schéma classique des livres d'écoles. Je n'ignore pas l'importance de ces modèles-types pour les travaux purement scientifiques. Mais en tant qu'instrument de la politique courante, un plan de développement ne peut pas se borner à démontrer les buts idéaux à atteindre, encore faudrait-il que ces objectifs soient réalisables, ce qui sera seulement le cas s'ils ont été élaborés en fonction des possibilités d'intervention réelles de l'administration. Il ne suffit pas non plus de formuler des objectifs structurels réalistes; un plan de développement doit préciser en plus, tout au moins sommairement, par quelles mesures ces objectifs structurels pourront être réalisés. Or, comme j'ai expliqué tout à l'heure, la raison s'oppose à ce que le train de mesures à prendre dans le cadre d'un programme de développement soit fixé de façon trop précise, étant donné que l'initiative locale ne doit pas être étouffée et qu'une conception rigide des plans risque de mettre un frein à l'évolution rapide. Même en donnant force de loi aux plans de développement établis par l'État, ceux-ci ne pourraient contribuer que partiellement à la coordination de la planification locale et des besoins surrégionaux. L'existence des groupements régionaux pour l'aménagement du territoire facilite dans une large mesure l'entrée des éléments de base de ces plans dans la programmation détaillée des communes, à condition bien entendu que ces plans de développement ne soient pas décrétés unilatéralement d'en haut, mais se présentent au contraire comme le résultat du dialogue entre les planificateurs communaux et les autorités centrales chargées de la planification. Dans ce domaine le rôle des groupements régionaux pour l'aménagement du territoire est également des plus importants.

Les dispositions de notre Loi sur l'aménagement du territoire qui ont trait au développement régional ne visent nullement à donner à la planification centrale une « couleur communale », mais s'appuient sur des analyses approfondies des structures nécessaires à un appareil de planification qui est appelé à résoudre les problèmes de planification les plus complexes de l'histoire de l'humanité.

Ainsi, les groupements régionaux pour l'aménagement du territoire sont avant tout un instrument de la coopération communale destinés à faciliter la mise en œuvre d'une politique communale moderne qui tient compte des besoins surrégionaux et des incidences éventuelles au-delà du cadre communal. Les groupements régionaux — je tiens à le souligner ici — se sont formés spontanément dans notre Land, et nous en sommes particulièrement fiers. A l'heure actuelle, il existe chez nous seize de ces groupements, et deux autres sont en voie de formation.

De plus, les groupements régionaux pour l'aménagement du territoire représentent un instrument important de la coopération entre l'administration centrale et les administrations locales autonomes, et constituent, par le concours qu'ils apportent à l'élaboration des plans de développement de l'État, un élément indispensable à la planification centrale. Ils s'occupent également de la préparation de plans régionaux qui fixent, pour leur région respective, les détails des buts structurels et des objectifs de la planification à atteindre dans le cadre de l'aménagement central du territoire. Certes, les plans régionaux sont également à considérer comme des plans globaux et doivent, de ce fait, être assez souples pour laisser des possibilités aux programmes des collectivités publiques autonomes. L'étude permanente des faits nouveaux et la révision régulière des plans déjà établis en vue de les adapter à l'évolution des besoins font également partie des tâches essentielles qui incombent aux groupements régionaux pour l'aménagement du territoire et qui sont accomplies en consultation avec les organes centraux de planification. Si précise qu'elle soit, la conception des plans de développement et des plans régionaux ne doit pas être rigide, tant il est vrai qu'on est amené à le modifier constamment en vue de les améliorer et de les affiner davantage.

Je voudrais encore ajouter, à l'adresse de vos invités d'outre-Rhin, qu'il est possible d'intégrer les plans régionaux dans les plans centraux de développement et de les rendre obligatoires. D'autre part, le Land peut se prononcer en faveur de certains plans régionaux en les déclarant « bons » ce qui a pour conséquence que tout organisme public de planification désireux de s'en écarter est tenu d'en faire la demande aux autorités centrales responsables de l'aménagement du territoire.

Avant de me tourner vers la région sud du Haut-Rhin, je tiens à vous donner un aperçu succinct des objectifs fondamentaux que nous poursuivons en Bade-Wurtemberg avec notre politique pour l'aménagement du territoire : Nous sommes d'avis qu'il serait néfaste pour la population de toutes les régions si les centres de grande densité urbaine situés au nord du Land devenaient des conurbations gigantesques au détriment des autres parties du pays. Pourquoi cette évolution serait-elle néfaste? D'une part parce que, à l'époque du bien-être croissant des masses et notamment de leurs déplacements massifs, le paysage des grandes villes — aussi indispensable qu'il soit à l'homme moderne — se retourne contre l'homme dès qu'une certaine dimension est dépassée; d'autre part

parce que terre et sol ne se produisent pas et, de ce fait, les besoins croissants de terrain ne pourront donc être satisfaits que si la population se répartit de façon harmonieuse sur toute la surface du territoire; enfin parce que la proximité de centres économiques et culturels — villes et communes — est une nécessité pour l'agriculture et la sylviculture, car ils leur offrent des emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, toutes sortes de services et des moyens d'enseignement; de plus ils constituent un débouché suffisamment large pour les produits agricoles et se trouvent bien placés au point de vue communications; et finalement parce que la riche tradition de notre Land qui est après tout la base de toute vie civique, ne doit pas être sacrifiée à de petits intérêts économiques.

C'est pourquoi nous essayons de renforcer les régions situées en dehors des conurbations, tant du point de vue économique que du point de vue culturel, de les rendre plus attrayantes pour la population de telle façon qu'elles puissent maintenir leur nombre d'habitants et leur excédent naturel de naissances. Nous pourrons éviter ainsi une migration inopportune vers les conurbations. Bien entendu nous nous appliquons, en outre, de façon énergique à la modernisation structurelle des conurbations. Ce n'est pas par hasard que les constitutions de la République fédérale et du Land de Bade-Wurtemberg ont rigoureusement limité les possibilités d'action de l'État sur le libre arbitre de l'individu et en particulier sur la liberté du choix de son domicile. Même dans les domaines où le droit constitutionnel n'impose pas de telles restrictions, nous n'utilisons que très discrètement nos possibilités de contrôle puisque, tout compte fait, nous attachons plus de valeur au libre développement de l'initiative de l'individu qu'à certains avantages formels de la planification. Cette conception fondamentale se trouve confirmée de façon impressionnante par les expériences que nous avons faites avec l'économie sociale du marché. D'une part, nous essayons d'achever le renforcement économique et culturel des différentes régions en orientant les investissements publics destinés à l'amélioration de l'infrastructure, sur des objectifs de base à long terme, car il ne faut pas oublier que la « société du confort » n'apporte pas seulement des problèmes, mais aussi un revenu fiscal accru que nous pouvons utiliser pour effectuer des investissements. Nous nous efforçons, d'autre part, de nous assurer la collaboration aussi étendue que possible des organismes de planification privés et publics. A long terme, en effet, ce n'est pas seulement un signe d'attitude idéaliste mais surtout un acte de bon sens économique, que les organismes de planification du secteur privé respectent certains principes de l'aménagement du territoire. Des considérations et la planification à long terme sont d'autant plus importantes pour l'économie que l'automation a pour conséquence une augmentation du coût des investissements par emploi. Donc, nous essayons surtout, grâce à une « offensive de bonne volonté », de mettre en application les objectifs fondamentaux du développement régional et de l'aménagement du territoire de Bade-Wurtemberg.

Dans le cadre de la conception générale du développement régional de Bade-Wurtemberg la région sud du Haut-Rhin revêt une importance toute particulière. A l'époque de l'intégration européenne — et cette idée se révèlera plus forte que ceux, parmi les hommes d'État, qui hésitent encore à la suivre — nous croyons apercevoir ici, dans la région sud du Haut-Rhin, des points de départ d'un développement capable de transformer cette région en un centre culturel et économique du Land de Bade-Wurtemberg, formant ainsi un contrepoids important aux régions de grande densité urbaine dans le Nord de notre Land. Le Rhin n'est plus une frontière rigide, au contraire il nous lie à des états, avec lesquels nous entretenons des relations amicales et avec lesquels nous tenons à effectuer un échange important de biens et de services. Il est sans doute généralement reconnu qu'une région a des chances de développement particulièrement bonnes, lorsqu'elle a pour voisins immédiats d'autres grands espaces économiques et culturels, lorsqu'elle dispose d'une population travailleuse et efficace, lorsqu'elle possède des entreprises industrielles et commerciales vouées au progrès, des universités et de multiples établissements d'enseignement et lorsqu'elle est suffisamment approvisionnée en énergie et dispose d'une bonne infrastructure de transports. Toutes ces conditions existent dans cette région sud du Haut-Rhin. Elle a, pour voisins immédiats, l'Alsace en pleine évolution économique, les centres d'économie suisses, les régions de Karlsruhe et de Mannheim-Ludwigshafen, la région centrale du Neckar et la région entourant les villes de Villingen, Donaueschingen, Schwenningen et Rottweil, qui se développent de façon soutenue. En ce qui concerne l'Alsace, nous ne suivons pas son évolution avec le scepticisme d'un concurrent jaloux. Bien au contraire : Plus le développement en Alsace s'accélère, plus nous pourrons, nous aussi, en profiter. L'extension systématique du réseau routier et des autres voies de communication rapprochent la région sud du Haut-Rhin des régions industrielles qui l'entourent. Les raffineries de la conurbation de Karlsruhe et de Mannheim lui assurent un approvisionnement en pétrole à des conditions avantageuses. Une conduite de gaz naturel traverse la vallée du Haut-Rhin. Le développement de l'enseignement fait des progrès rapides. De tous les Laender de la République fédérale, celui de Bade-Wurtemberg dépense le plus pour l'enseignement supérieur. Dans l'Europe du moyen-âge la région du Haut-Rhin détint une position centrale et elle éprouva un apogée culturel dont les chefs-d'œuvre d'art et d'architecture que l'on y trouve en si grand nombre, sont encore des témoins éloquents. Dans notre ère de l'intégration européenne la région du Haut-Rhin a toutes les chances de regagner sa position primordiale qu'elle avait perdue au cours des temps.

Cependant, ce développement favorable n'interviendra pas automatiquement. Il demande, en effet, un travail acharné, de la prévoyance et la volonté de coopérer. La région sud du Haut-Rhin est la première partie du Land de Bade-Wurtemberg pour qui l'on ait établi un plan de développement. Le projet de plan, élaboré par des conseillers, est actuellement examiné par les ministres intéressés. Et aussitôt que possible il sera transmis aux collectivités publiques autonomes et aux groupements régionaux pour l'aménagement du territoire, afin que ceux-ci donnent leur avis. En élaborant ce plan, auquel les groupements régionaux ont contribué de façon décisive, nous nous sommes efforcés, d'une part, d'expri-

mer nos intentions aussi clairement que possible; d'autre part, cependant, nous avons pris à cœur ce principe qui veut que la sagesse politique consiste assez souvent en un recours prudent au pouvoir public. Le plan prévoit que la zone du Rhin, mais aussi les abords de la Forêt-Noire, seront développés surtout comme une région économique, tandis que la Forêt-Noire elle-même devra rester essentiellement un espace régénérateur. Il indique certains points essentiels du développement envisagé. En particulier, nous jugeons nécessaire de renforcer le rôle des régions de Kehl et de Fribourg en tant que centre de rencontres internationales. Entre autre, nous nous proposons aussi d'approfondir les relations culturelles avec la France et la Suisse. D'après le Plan, on envisage la création d'un certain nombre de « zones transversales » Ouest-Est. Ces zones auront pour première fonction de jeter un pont entre les voisins habitant aux bords du Rhin. En effet, nous serons obligés d'envisager, comme objectif à long terme, une certaine division du travail entre la région du Haut-Rhin située en Bade-Wurtemberg, l'Alsace et la région de Bâle. En outre, les zones transversales de développement doivent assurer une répartition de l'économie entre de futurs emplacements et la pénétration économique de la région sud du Haut-Rhin dans toute sa profondeur. Elles font partie des avantages de communication présentés par les abords de la Forêt-Noire et en même temps les rattachent à la navigation du Rhin qui, nous l'espérons, sera appelée à jouer un rôle de plus en plus important. Un nombre croissant de ponts sur le Rhin doivent contribuer à l'établissement souhaité de liens de plus en plus étroits avec nos voisins. Cependant, nous attachons une grande importance à ce que l'agriculture dans la plaine du Rhin et aux abords de la Forêt-Noire soit conservée. En fait, une grande partie des surfaces cultivées sont des terres très fertiles. Il y a donc tout intérêt à les garder pour l'exploitation agricole. La zone de la Forêt-Noire profitera dans tous les domaines du développement de la zone des bords du Rhin et des abords de la Forêt-Noire. Nous souhaitons y favoriser la sylviculture et l'agriculture. Mais surtout, nous considérons que les possibilités de développement de la Forêt-Noire en tant qu'espace régénérateur sont encore loin d'être entièrement épuisées. A cet égard, une région avoisinante industrielle, qui se trouve en pleine évolution, donnera des impulsions définitives; la Forêt-Noire en sera de plus en plus importante, en tant que lieu de vacances proche. Il est bien entendu que nous continuerons à développer les débuts d'industries que l'on trouve dans différentes vallées de la Forêt-Noire. Ici, cependant, les possibilités sont limitées par la nature, par l'étroitesse des vallées.

A l'intérieur des différentes zones des régions, on attache souvent une valeur particulière à l'extension de localités centrales en vue d'y créer un nombre suffisant d'emplois pour recevoir la main-d'œuvre qui abandonnent l'agriculture. En effet, l'un des principes de notre planification consiste à éviter que « la fuite » de l'agriculture ne soit en même temps une « fuite de la région ». Dans d'autres zones, il importe de différencier davantage l'activité économique afin de les mettre à l'abri contre toute crise. Dans d'autres encore la tâche consiste plutôt à établir une relation rationnelle entre les lieux de résidence et les lieux de travail. Il m'est évidemment impossible d'entrer dans les détails dans le cadre de cette conférence.

Mais je crois qu'il est devenu clair, que toutes les difficultés ne seront pas maîtrisées une fois le plan de développement mis au point et publié. La deuxième étape décisive consiste à exécuter le Plan, tâche qui n'incombe et ne peut incomber qu'en partie limitée au pouvoir central. Il est nécessaire alors de tirer au clair une multitude de détails de planification qui ne concernent pas seulement des communes prises individuellement et de coordonner d'innombrables mesures individuelles. De nos jours, rares sont les plus communaux ayant trait à l'aménagement du territoire et dont les effets se limitent à la commune en question. C'est ainsi que les groupements régionaux pour l'aménagement du territoire se trouvent en face d'un vaste champ de travail. Et le sort de la région sud du Haut-Rhin dépendra, dans une large mesure, de la manière dont sera accompli ce travail. L'efficacité extraordinaire dont ont fait preuve jusqu'ici les groupements régionaux de planification m'assure qu'ils sauront, à l'avenir, s'acquitter de leur tâche difficile aussi remarquablement. Les organismes responsables du développement de notre région du Haut-Rhin ont compris très tôt la nécessité d'établir de bonnes relations avec nos voisins de l'autre côté du fleuve-frontière. Ceci ayant été reconnu, les faits ne se sont pas fait attendre. On a fondé la Communauté d'intérêts du Brisgau et de l'Alsace centrale qui a pour président le Maire de Colmar, Monsieur Rey (et pour vice-président le Landrat de Fribourg, Monsieur Oswald). On a établi d'autres liens fructueux : entre des institutions économiques et culturelles, entre des associations et des clubs, mais aussi entre les autorités allemandes et françaises, en vue d'une harmonisation de leurs projets de planification. Je citerai, enfin, l'activité de la Commission mixte franco-allemande qui examine les problèmes de l'extension du Rhin et qui coordonne les plans y afférents. Son activité est d'une grande importance pour le développement régional des deux côtés du Rhin.

Permettez-moi de terminer mes propos en citant un livre de Oswald Spengler sur la « Reconstruction du Reich allemand », paru après la première guerre mondiale. Dans cette œuvre, Oswald Spengler parle de la science profonde des finances qui, comme celle du droit, nait de la littérature et procrée de la littérature, sans franchir pour autant de manière décisive les questions formelles de la classification, des méthodes et des fins. Il existe aussi une littérature érudite en matière de politique structurelle, d'aménagement régional et de planification régionale qui, au cours des années passées, s'est multipliée énormément. Nous apprécions cette littérature puisqu'elle est à l'origine de nos conceptions dans ce domaine. Cependant, nous ne pouvons pas permettre à l'aménagement régional et à la planification régionale de devenir une science purement théorique. Il faut les « démythifier » avant qu'ils ne s'élèvent à des altitudes que la réalité ne peut plus atteindre. L'aménagement régional et la planification régionale ne pourront contribuer de manière décisive à la solution de l'un des plus importants problèmes politiques de notre époque que lorsqu'ils sont conçus comme devant servir la solution de problèmes concrets posés par cette tâche qui consiste à conserver à l'homme sa liberté, sa dignité et son indépendance dans le monde technique de demain.

M. F.